

Remplir le formulaire de façon électronique ou écrire en caractères d'imprimerie.  
Les sections 5 et 6 doivent être signées par le candidat à l'encre bleue.

1. IDENTIFICATION DE L'ORGANISATION OU DE L'EMPLOYEUR			
Nom de l'organisation ou de l'employeur		Ind. rég.	N° de téléphone
Adresse (numéro, rue, bureau, ville)		Code postal	
L'enquête sociale a été faite avant d'adresser cette demande <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		Date	Année Mois Jour
Signature de la personne représentant l'organisation ou l'employeur		Date	Année Mois Jour

2. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
Il s'agit d'un poste : <input type="checkbox"/> Rémunéré <input type="checkbox"/> Bénévole (Indemnisé pour ses dépenses) <input type="checkbox"/> Bénévole (Non indemnisé pour ses dépenses)	
Spécifiez le poste ou les fonctions à exercer	
Spécifiez le type de clientèle vulnérable visé	

3. IDENTIFICATION DU CANDIDAT			
Nom(s) (Si vous portez plus d'un nom de famille, veuillez inscrire vos noms dans leur ordre usuel)			
Prénom(s)	Date de naissance	Année Mois Jour	Sexe <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F
Utilisez-vous ou avez-vous utilisé un autre nom que votre nom actuel ou avez-vous changé de nom depuis votre naissance? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Si oui, précisez :			
Adresse (numéro, rue, appartement, ville)			Code postal
Ind. rég. N° de téléphone 1	Ind. rég. N° de téléphone 2	Adresse courriel	
Adresses précédentes (cinq dernières années si différentes de l'adresse actuelle)			
1.			
2.			
3.			
Identification du candidat avec permis de conduire du Québec			
Numéro de permis de conduire du Québec			
OU			
Validation d'identité à partir de deux pièces d'identité dont une avec photo et une avec preuve d'adresse <a href="https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/police/intervention/services/filtrage-securite/particulier.aspx">https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/police/intervention/services/filtrage-securite/particulier.aspx</a>			
Identification de la pièce n° 1	Numéro	Identification de la pièce n° 2	Numéro

#### 4. DÉCLARATION D'ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES

Avez-vous déjà été déclaré coupable et faites-vous l'objet d'une accusation pour une infraction ou un acte criminel?

Non  Oui

Êtes-vous visé par une ordonnance judiciaire?

Non  Oui

Si vous avez répondu « Oui » à l'une des questions précédentes, veuillez remplir la présente section.

Si vous avez besoin d'espace supplémentaire, utilisez une feuille blanche que vous joindrez au présent formulaire en prenant soin de l'identifier à votre nom.

Nature de l'infraction accusation/condamnation/ordonnance	Accu- sation	Condam- nation	Ordon- nance	Date	Lieu de détermination de la peine
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

#### 5. CONSENTEMENT À UNE ENQUÊTE SOCIALE

Je, soussigné(e), consens qu'un représentant de l'organisation ou de l'employeur mène une enquête sociale avant de demander une vérification de mes empêchements au **Service de Police de la Ville de Québec (SPVQ)**. Cette enquête sociale consiste à effectuer des vérifications afin de s'assurer des bonnes mœurs et de ma réputation en utilisant l'ensemble des mesures et moyens permettant de vérifier et de valider la véracité et l'exactitude des références et des renseignements fournis.

Signature du candidat : \_\_\_\_\_

Date

Année Mois Jour

#### 6. CONSENTEMENT À LA VÉRIFICATION D'EMPÊCHEMENTS

Je soussigné(e) certifie que les renseignements fournis sur la présente déclaration sont exacts et complets et consens à ce qu'un représentant du **Service de police de la Ville de Québec (SPVQ)** vérifie mes empêchements c'est-à-dire, toute déclaration de culpabilité ou toute mise en accusation encore pendante pour une infraction ou un acte criminel, de même que l'existence passée ou actuelle de tout comportement ou inconduite pouvant raisonnablement faire craindre que je puisse constituer un risque potentiel pour la sécurité physique ou morale des personnes vulnérables auprès de qui j'œuvre ou que je serai appelé(e) à œuvrer. Sont également considérées comme des empêchements les infractions énumérées à l'annexe 2 de la *Loi sur le casier judiciaire* même si celles-ci ont fait l'objet d'une suspension du casier judiciaire. Je consens également à ce que le représentant du **Service de police de la Ville de Québec (SPVQ)** fasse les vérifications à partir des bases de données qui lui sont accessibles et transmette les résultats selon la procédure suivante : s'il y a **absence d'empêchements**, le représentant du **Service de police de la Ville de Québec (SPVQ)** transmet les résultats directement à l'organisation ou à l'employeur ; s'il y a **présence d'empêchements**, les résultats me seront communiqués directement. Je serai invité(e) à me présenter au **Service de police de la Ville de Québec (SPVQ)** pour en prendre connaissance et pour me permettre d'être entendu(e) et, le cas échéant, de les faire modifier.

Signature du candidat : \_\_\_\_\_

Date

Année Mois Jour

L'organisation est assujettie à la *Charte des droits et libertés de la personne* (RLRQ, chapitre C-12), notamment les articles 18.2 et 20 cités ci-dessous, ainsi qu'à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1) ou à la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé* (RLRQ, chapitre P-39.1), et à la *Loi sur le casier judiciaire* (L.R.C. 1985, chapitre C-47).

**18.2. « Culpabilité à une infraction :** Nul ne peut congédier, refuser d'embaucher ou autrement pénaliser dans le cadre de son emploi une personne du seul fait qu'elle a été déclarée coupable d'une infraction pénale ou criminelle, si cette infraction n'a aucun lien avec l'emploi ou si cette personne en a obtenu le pardon. » (Les termes « réhabilitation » et « pardon » ont été remplacés dans la *Loi sur le casier judiciaire* par l'expression « suspension du casier judiciaire ».)

**20. « Distinction fondée sur aptitudes non discriminatoire :** Une distinction, exclusion ou préférence fondée sur les aptitudes ou qualités requises par un emploi, ou justifiée par le caractère charitable, philanthropique, religieux, politique ou éducatif d'une institution sans but lucratif ou qui est vouée exclusivement au bien-être d'un groupe ethnique est réputée non discriminatoire. »